

**FICHE 1 : informations aux bénévoles et salariées
auprès des personnes exilées**

**points d'attention pour la protection,
dans l'accueil et l'accompagnement
en évitant l'exploitation
d'enfants, de femmes,
de personnes en situation de vulnérabilité**

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, des centaines de milliers de personnes sont actuellement en situation de déplacement. Plusieurs Caritas frontalières avec l'Ukraine ont remarqué des signes que des groupes criminels s'organisent des deux côtés de la frontière et le risque de trafic et de traite humaine est élevé comme celui de disparition des enfants. De nombreuses personnes proposent leur aide à la frontière ukrainienne et aussi maintenant dans d'autres pays d'accueil, y compris l'hébergement dans des espaces privés et le transport vers d'autres régions, voire d'autres pays. Là comme dans tous les pays d'accueil, y compris la France, les questions de protection et de sauvegarde, en particulier des femmes et des enfants, suscitent une inquiétude croissante.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES?

Les **victimes** : personnes vulnérables, particulièrement des femmes et des enfants, des mineurs non-accompagnés ; mais aussi parfois des hommes ; et des minorités.

Les **trafiquants** : ils proposent, par exemple, des hébergements éloignés des points de contrôle officiels, un moyen de transport, du travail, ou éventuellement une autre forme de soutien pour laquelle la victime doit l'accompagner. Les trafiquants ne sont généralement pas faciles à repérer, que ce soit dans la société civile ou les institutions. Mais attention, il est important d'assurer un minimum de pratiques de recrutement sûr pour éviter que les trafiquants infiltrent votre organisation en tant que bénévoles.

QUELS SONT LES TYPES D'EXPLOITATION ?

La vulnérabilité des personnes migrantes peut les amener, pour leur survie ou celle de leur famille, à différentes formes d'exploitation ou de traite :

- Exploitation sexuelle, enlèvement de filles ou de femmes à des fins d'exploitation sexuelle sur place ou à l'étranger.
- Mariages forcés ou arrangés, contraints / précoces pour bénéficier d'une protection.
- Contraintes d'avoir des relations sexuelles pour raisons économiques : prostitution ou "survival sex" ou pour en tirer des images pornographiques...
- Esclavage domestique.
- Exploitation économique (du fait de la vulnérabilité, en raison des barrières administratives pour l'accès à un travail légal). Travail forcé (dans le bâtiment, la restauration, l'agriculture, le textile; le commerce, l'agriculture...).

Les plate-formes internet (AirBnb, Delivero, Uber...) facilitent ce recrutement et l'utilisation d'une main d'oeuvre exploitée, des personnes utilisant leur compte pour exploiter une ou plusieurs personnes. Des fausses agences de recrutement agissent aussi sur internet.

VOUS AVEZ DES DOUTES ? QUE FAIRE ?

Sensibiliser chaque salarié, chaque bénévole, chaque personne qui vous entoure aux risques d'exploitation sous toute ses formes.

Assurer quelques **pratiques de recrutement sûres**, à la fois pour les nouveaux bénévoles et employés. Ne pas embaucher toutes les personnes qui se présentent et manifestent une bonne intention: vérifier l'identité, réaliser un entretien avant tout recrutement au cours duquel vous informez les candidats que le Secours Catholique- Caritas France, votre équipe... dispose de **procédures de sauvegarde** et d'un mécanisme de plainte. Présenter le **Code de Conduite** et le faire signer par tout volontaire et employé. Ces formations ne doivent pas être longues et vous pouvez les faire en groupe avec plusieurs nouveaux recrues. Si possible, appeler un ou plusieurs employeurs antécédents avant de recruter sur des postes sensibles.

Afficher des affiches en ukrainien, russe, anglais, français, et autres langues pertinentes... sur le risque de traite humaine et les chemins sûrs et vérifiés pour accéder au transport, à l'hébergement, à toute aide.

Si vous avez des doutes sur le comportement d'une personne, **informez les autorités**. Approchez la victime potentielle et proposez lui des chemins plus sûrs et vérifiés pour accéder à de l'aide offerte.

En Europe, 1 victime de traite sur 4 est un enfant ! Actuellement 1 personne sur 2 ayant fui la guerre en 'Ukraine est un enfant. La situation des enfants est particulièrement préoccupante (parfois en famille, souvent mineurs non accompagnés ou se retrouvant isolés)

EN SAVOIR PLUS



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Pour mieux connaître la question de l'exploitation et la traite : www.contrelatraite.org et sa newsletter mensuelle à laquelle vous pouvez vous abonner.

Le département "Traite des êtres humains. Mineurs isolés. Justice juvénile" du Secours Catholique Caritas France peut vous aider (genevieve.colas@secours-catholique.org - 06 71 00 69 90).

Chaque association a la responsabilité de s'assurer que ses représentants et ses activités favorisent le bien-être des personnes (en particulier des enfants et des adultes vulnérables) dans les communautés où nous travaillons et ne les exposent pas au risque de préjudice, y compris l'exploitation et les abus sexuels. Les mesures de protection visent à prévenir les situations où des individus peuvent utiliser leur position de pouvoir

**FICHE 1 : informations aux benevoles et salaries
aupres des personnes exillees**

**points d'attention pour la protection,
dans l'accueil et l'accompagnement
en evitant l'exploitation
d'enfants, de femmes,
de personnes en situation de vulnerabilite**

pour abuser ou exploiter une autre personne. Le Secours Catholique s'est doté d'un [code de conduite et d'éthique](#) et d'une [procédure d'alerte](#) pour s'assurer que l'ensemble de ses actions se déroule dans un cadre protecteur du respect de l'intégrité et de la dignité des personnes que nous accompagnons ou qui sont engagées au Secours Catholique, de la bonne gestion de ses ressources matérielles, immatérielles et financières.

Il est donc important que TOUTE PERSONNE ASSOCIEE A NOTRE ACTION S'ENGAGE SUR CE QUI SUIT

CARITAS CONDAMNE ET INTERDIT FERMEMENT TOUTE FORME D'ABUS ET D'EXPLOITATION.

Par conséquent :

- *Je comprends que le Secours Catholique a une tolérance zéro pour les abus et l'exploitation.*
- *Je travaillerai activement pour promouvoir les meilleurs intérêts des enfants et des adultes.*
- *Je reconnais et je respecterai l'engagement du Secours Catholique en matière de protection dans ma vie professionnelle et personnelle.*
- *J'agirai conformément à la politique de protection du Secours Catholique. J'encouragerai les enfants et les adultes à se sentir suffisamment à l'aise pour signaler les attitudes et les comportements qu'ils n'apprécient pas et à savoir où et comment déposer une plainte si nécessaire.*
- *Je soutiendrai un environnement ouvert à la réception de préoccupations et de plaintes en matière de protection et je serai conscient de la manière dont je dois réagir en cas de divulgation de protection à mon égard .*
- *Je signalerai toute préoccupation en matière de protection conformément à la politique de protection.*

Je comprends et je respecterai les règles suivantes :

- *Il est interdit à toute personne engagée au Secours Catholique de causer un préjudice physique ou émotionnel aux enfants ou aux adultes vulnérables.*
- *Il est interdit aux personnes engagées de se livrer à des activités sexuelles avec des enfants (personnes âgées de moins de 18 ans, quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement au niveau local). Une croyance erronée concernant l'âge d'un enfant ne constitue pas une défense.*
- *Il est interdit au personnel et aux associés d'échanger de l'argent, un emploi, des biens ou des services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles.*
- *Il est interdit au personnel et aux associés d'avoir des relations sexuelles avec les participants au programme.*
- *Il est interdit aux personnes engagées d'adopter toute forme de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation à l'égard des enfants, des femmes et des adultes qui peuvent être vulnérables.*
- *Le personnel et les associés ne doivent pas utiliser leur pouvoir ou leur position pour refuser une aide ou des services, ou pour accorder un traitement préférentiel.*
- *Il est interdit aux personnes engagées d'utiliser leur pouvoir ou leur position pour demander ou exiger un paiement, un privilège ou tout autre avantage.*
- *Il est interdit aux personnes engagées de se livrer à la traite des êtres humains, sous toutes ses formes.*

CONSIDERATIONS SPECIFIQUES CONCERNANT LES ENFANTS

- *Traiter tous les enfants avec respect.*

- *Ne pas utiliser de langage ou de comportement inapproprié, harcelant, abusif, sexuellement provocateur, dégradant ou culturellement inadapté envers les enfants.*
- *Ne pas engager les enfants de moins de 18 ans dans une forme quelconque de rapport sexuel ou d'activité sexuelle, y compris le paiement de services sexuels.*
- *Dans la mesure du possible, veiller à ce qu'un autre adulte soit présent lorsque l'on travaille à proximité d'enfants.*
- *Ne pas inviter d'enfants non accompagnés dans des résidences privées, à moins qu'ils ne courent un risque immédiat de blessure ou ne soient en danger physique et les signaler au plus vite.*
- *Ne pas dormir à proximité d'enfants non surveillés, sauf en cas d'absolue nécessité, auquel cas il faut obtenir l'autorisation de la personne chargée de la surveillance, et veiller à ce qu'un autre adulte soit présent si possible (à noter que cela ne s'applique pas aux propres enfants d'une personne).*
- *Ne jamais utiliser d'ordinateur, de téléphone portable, de caméra vidéo, d'appareil photo ou de média social pour exploiter ou harceler des enfants, ou accéder à du matériel d'exploitation des enfants par quelque moyen que ce soit.*
- *Ne pas utiliser de punitions physiques sur les enfants.*
- *Ne pas embaucher des enfants pour des travaux domestiques ou autres : qui sont inappropriés compte tenu de leur âge ou de leur stade de développement ; qui empiètent sur le temps dont ils disposent pour l'éducation et les activités récréatives ; ou qui leur font courir un risque important de blessure.*
- *Se conformer à toute la législation pertinente, y compris la législation du travail relative au travail des enfants.*
- *Signaler immédiatement les préoccupations ou les allégations d'exploitation et de maltraitance des enfants et de non-respect des politiques conformément aux procédures appropriées.*
- *Divulguer immédiatement toutes les accusations, condamnations et autres résultats d'une infraction liée à l'exploitation et à la maltraitance des enfants, y compris celles relevant du droit traditionnel, survenues avant ou pendant l'association avec le Secours Catholique.*
- *Etre conscient des comportements et éviter les actions ou les comportements qui pourraient être perçus par d'autres comme de l'exploitation et de la maltraitance des enfants.*
- *Ces comportements ne sont pas destinés à interférer avec les interactions familiales normales.*

Lorsque vous photographiez ou filmez un enfant ou utilisez des images d'enfants à des fins professionnelles :

- *Veiller à ce que les traditions ou les restrictions locales en matière de reproduction d'images personnelles soient respectées avant de photographier ou de filmer un enfant.*
- *Obtenir le consentement éclairé de l'enfant et de son parent ou tuteur avant de photographier ou de filmer un enfant. Une explication de l'usage qui sera fait de la photographie ou du film doit être fournie.*
- *Veiller à ce que les photographies, les films, les vidéos et les DVD présentent les enfants de manière digne et respectueuse et non dans un état de vulnérabilité ou de soumission. Les enfants doivent être correctement vêtus et ne pas prendre de poses qui pourraient être considérées comme sexuellement suggestives.*
- *S'assurer que les images sont des représentations honnêtes du contexte et des faits.*
- *Veiller à ce que les étiquettes de fichier, les métadonnées ou les descriptions de texte ne révèlent pas d'informations permettant d'identifier un enfant lors de l'envoi d'images par voie électronique ou de leur publication sous quelque forme que ce soit.*